

B I L L.

Acte pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de St. André à Montréal.

ATTENDU que le terrain situé sur la rue St. Pierre, à Montréal, sur lequel est bâtie l'église pour le culte public et l'exercice de la religion de l'église d'Ecosse, dans la cité de Montréal, communément appelée église de St. André, a été acheté par feu Alexandre Rea et William Hunter, en leur qualité de Syndics de la congrégation de la dite église, en vertu d'un acte passé en leur faveur, le troisième jour de mai, mil huit cent cinq, devant Guy et Barron, notaires publics, et qu'ils l'ont possédé (eux les dits Alexandre Rea et William Hunter,) conformément à leur déclaration en date du quatorzième jour de juillet, mil huit cent six, faite en présence des dits notaires, pour le profit et avantage de la dite église et congrégation, et pour nulle autre fin quelconque, tel qu'il est particulièrement désigné dans les dits acte de vente et déclaration : et attendu que la dite congrégation de la dite église, le douzième jour de mai, mil huit cent trente-cinq, à une assemblée générale de la congrégation, dûment convoquée en chaire (*from the pulpit*), aux fins d'élire des syndics pour posséder la dite propriété conjointement avec dit William Hunter, le syndic alors survivant, a dûment élu le Révérend Alexander Mathieson, ministre de la dite église, John Smith, William Ritchie, Donald Mackay et James Fleming, et a déclaré que les dits Révérend Alexander Mathieson, John Smith, William Ritchie, Donald Mackay et James Fleming, ensemble avec le dit William Hunter, et leurs successeurs à toujours, seront constitués syndics de la dite église et qu'ils auront une succession perpétuelle :—et at-

Preamble.

Citation.

Acte de vente en date du 3 mai, 1805, etc. cité.